

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Cédric BOUGON

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FLÉGEAU

Objet de la Délibération
n°20220711-095

Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- FINANCES :

- Convention pour la mise à disposition de Floria Moreau entre la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer et Lamballe-Armor.

Jugon-les-Lacs Commune nouvelle a été retenue au titre du programme « Petites villes de demain » avec Lamballe-Armor, candidature concrétisée par la signature d'une convention d'adhésion le 1^{er} mars 2021. Par la délibération n°2021-19 du 23 février 2021, le Conseil Communautaire de Lamballe Terre & Mer a validé le recrutement d'un chargé de mission à temps plein de catégorie A, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour le suivi du programme « Petites villes de demain ». Ses missions portent sur les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle. Le poste peut être subventionné par les partenaires financeurs du programme, à savoir l'Anah et la Banque des Territoires, à hauteur de 75% du salaire brut chargé. La demande de subvention est à effectuer annuellement.

L'agent recruté est juridiquement agent de Lamballe Terre & Mer. Le travail de l'agent étant amené à porter sur deux communes de l'Intercommunalité, il est convenu que le reste à charge (subventions déduites) fera l'objet d'une participation à part égale entre Lamballe Terre & Mer et les communes de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle et Lamballe-Armor. Une convention fixe les modalités de cet accord.

Au regard de l'intérêt de cette mission,

Vu la délibération n°20210121010 du Conseil Municipal du 21 janvier 2021,

Vu la labellisation de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle et Lamballe-Armor au programme « Petites villes de demain » le 1^{er} mars 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de participer au financement du poste de chef de projet Petites villes de demain, pour la durée du contrat, selon les modalités citées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

